

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 18/004 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A L'ELECTION DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET DE SON PRESIDENT

SEANCE DU 2 JANVIER 2018

L'An deux mille dix-huit, l'Assemblée de Corse, légalement convoquée le 20 décembre 2017, s'est réunie le mardi 2 janvier à 14 heures 30, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse, assisté de Mme Laura Maria POLI et M. Petr'Antone TOMASI, secrétaires de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, ANGELINI-BURESI Vannina, ANTONINI Danielle, ARMANET Guy, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BOZZI Valérie, CARLOTTI Pascal, CASALTA Jean-François, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CECCOLI François-Xavier, CESARI Marcel, COGNETTI-TURCHINI Catherine, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DELPOUX Jean-Louis, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FAZI Bianca, FELICIAGGI Isabelle, FILIPPUTTI Pierre-José, GHIONGA Pierre, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GIUDICI Francis, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, LUCIANI Pierre-Jean, LUCIANI Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, MORTINI Lionel, NIVAGGIONI Nadine, ORLANDI François, ORSUCCI Jean-Charles, PADOVANI Marie-Hélène, PARIGI Paulu Santu, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, POLI Laura Maria, POLI Pierre, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGIO Louis, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RIERA Catherine, De ROCCA SERRA Camille, SANTUCCI Anne-Laure, SARGENTINI François, SIMEONI Gilles, SIMONI Pascale, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Anne, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4422-18 et L.4422-19 ;

CONSIDERANT que le quorum requis des deux tiers des membres de l'Assemblée de Corse présents ou représentés est atteint ;

CONSIDERANT que la liste suivante est déposée auprès de M. le Président de l'Assemblée de Corse et comporte autant de noms que de sièges à pourvoir (11) et que l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe n'est pas supérieur à un :

1. M. Gilles SIMEONI
2. Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS
3. M. Jean-Christophe ANGELINI
4. Mme Josepha GIACOMETTI
5. M. François SARGENTINI

6. Mme Vanina BORROMEI
7. M. Jean BIANCUCCI
8. Mme Bianca FAZI
9. M. Xavier LUCIANI
10. Mme Lauda GUIDICELLI
11. M. Lionel MORTINI

CONSIDERANT qu'il est procédé à l'élection du Conseil Exécutif de Corse ;

CONSIDERANT les résultats du premier tour de scrutin :

- Inscrits : 63
- Votants : 63
- Exprimés : 42
- Blancs : 21

La liste ayant obtenu 42 voix, soit la majorité absolue,

ARTICLE PREMIER :

Sont élus membres du Conseil exécutif :

1. M. Gilles SIMEONI
2. Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS
3. M. Jean-Christophe ANGELINI
4. Mme Josepha GIACOMETTI
5. M. François SARGENTINI
6. Mme Vanina BORROMEI
7. M. Jean BIANCUCCI
8. Mme Bianca FAZI
9. M. Xavier LUCIANI
10. Mme Lauda GUIDICELLI
11. M. Lionel MORTINI

M. Gilles SIMEONI, tête de liste, est proclamé Président du Conseil Exécutif de Corse.

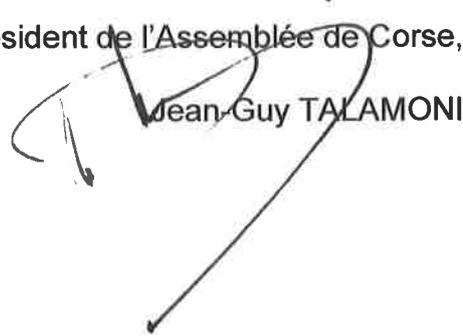
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 2 janvier 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 18/004 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A
L'ELECTION DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ET DE SON PRESIDENT

Date de décision: 02/01/2018

Date de réception de l'accusé 03/01/2018
de réception :

Numéro de l'acte : 18_004

Identifiant unique de l'acte : 02A-232000018-20180102-18_004-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1

Institutions et vie politique

Election executif

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

Nom du fichier : DELIBERATION N° 18-004 AC.doc (99_DE-02A-232000018-20180102-
18_004-DE-1-1_1.pdf)